



ENVIRONNEMENT

SECHERESSE EN ILLE-ET-VILAINE : ECONOMISONS L'EAU !

LE DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE EST EN ALERTE SECHERESSE DEPUIS LE MOIS DE FEVRIER

Le cumul de précipitations depuis le mois de septembre 2016 est parmi les 3 plus faibles observés depuis 1958. La recharge des nappes et des barrages a été très faible.

La gestion de la ressource en eau pour les mois à venir devra être économe.

Aussi, chacun est invité à faire preuve de civisme et à adopter une conduite éco responsable pour éviter tout gaspillage d'eau.

Notamment, il est recommandé de :

- surveiller son compteur d'eau pour éviter les fuites
- ne pas faire tourner les lave-linge ou les lave-vaisselle à moitié vides
- ne pas laisser couler l'eau en permanence pendant la toilette
- préférer les douches aux bains

La chaleur et l'été donnent envie d'installer une piscine dans son jardin. Mais il faut s'abstenir. **Le remplissage des piscines est actuellement interdit.** Seules les pataugeoires (moins de 150L) sont autorisées. Une petite piscine de 2 m de diamètre correspond à 2 semaines de consommation d'eau d'un habitant !

Les restrictions et interdictions d'usages sont prescrites par arrêté du 3 juillet 2017 consultable sur le site des services de l'Etat en Ille-et-Vilaine : <http://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/>

Pour plus d'informations contactez la Direction des territoires et de la Mer : anne.serre@ille-et-vilaine.gouv.fr